



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mars 2024

N° 0 0 0 1 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 n°075 010124 ACI 00011M0 entre l'État, France Travail et le CASVP et signature des documents afférents au titre de 2024.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu le projet de convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 ACI n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris .

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à la signer la convention pluriannuelle n°075 010124 ACI 00011 entre l'État, France Travail et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et les documents afférents au titre de 2024.

Article 2

La recette correspondante sera imputée sur le budget général d'exploitation du CASVP :

Compte 75738 pour les recettes.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE